



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

Approuvé

**PROCES VERBAL DE LA QUATORZIÈME REUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL**

Le jeudi 19 février 2013 à 10h 00 mns, s'est tenue au siège de MCA-Sénégal à Dakar, la **Quatorzième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**), sous la présidence de monsieur Alioune Papa NDAO Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 8 février 2013, par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour ;
2. Adoption des PV de la treizième réunion et de la réunion extraordinaire ;
3. Etat d'avancement des activités et situation des contrats en cours ;
4. Approbation de l'Avenant au Contrat du Groupement Louis Berger/AGEIM pour la supervision des travaux de la RN6 et Confirmation de l'autorisation du Conseil à signer le Contrat LTS 2 pour la mise en œuvre de la Sécurisation foncière ;
5. Ajustement au coût de la vie des salaires du personnel au titre de l'année 2013 ;
6. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.

I. MEMBRES DU CONSEIL :

1. Membres présents :

Membres votants :

- **Alioune Papa NDAO**
Primature, Président du Conseil de Surveillance
- **Massar WAGUE**
Ministère chargé l'Economie et des Finances
- **Yaya DIATTA**
Ministère chargé des Infrastructures
- **Mme Maïmouna Lo GUEYE**
Ministère chargé de l'Agriculture
- **Etienne TURPIN**
Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales
- **Baye Ibrahima DIAGNE**
Conseil National du Patronat (CNP)
- **Mme Abibatou NDIAYE**
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
- **Amacodou DIOUF**
CONGAD
- **Mor Talla KANE**
Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)

Observateurs :

- **Ibrahima DIA**
Directeur Général de MCA-Sénégal
- **M. Randy WOOD**
Deputy Resident Country Director, Senegal, MCC

2. Membres représentés :

3. Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.

4. Membres absents :

- **M. Moctar SAKHO**
Ministère des Affaires Etrangères
- **El Hadj Mansour TALL (Absent excusé)**
Ministère chargé de la Justice
- **Ousmane KA**
Ministère chargé du développement social et du genre
- **Mme Aïta Sarr SECK**
Ministère chargé de l'Environnement

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. Autres personnes présentes :

- M. Ahmadou TALL, Conseiller Juridique MCA-Sénégal.

6. Secrétaire de Séance :

M. Ibrahima DIA, Directeur Général du MCA-Sénégal

II. DEBATS :

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

Le Président a procédé à la vérification du quorum requis. Il a constaté que ledit quorum était atteint.

Il a demandé à l'assistance de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à la mémoire d'un frère de Mme Tanya Southerland décédé à Washington.

Après la minute de silence, le Président a transmis aux membres du Conseil de Surveillance, à M. le Directeur général et à tout le personnel de MCA-Sénégal les félicitations de M. le Premier ministre pour la bonne organisation de la cérémonie de lancement des travaux d'aménagement de la Cuvette de Ngallenka et de la Construction du Pont de Ndoum.

Il a aussi prononcé des mots de remerciements à l'endroit de M. El Mansour TALL qui a eu à assurer l'intérim durant son absence et aussi féliciter le Conseil pour l'important rôle qu'il a joué dans la gestion du dossier de la RN2.

Le président du Conseil a, ensuite, procédé à la présentation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, M. Etienne TURPIN a demandé la parole pour attirer l'attention sur le changement de la dénomination de certains ministères et sur la nécessité d'introduire dans les procès-verbaux de réunion du Conseil une distinction entre les absents excusés et les absents non excusés.

Il a été retenu que désormais, il sera ajouté le qualificatif « excusé » auprès du nom des membres qui préalablement ont donné la raison de leur absence.

2. Validation du procès-verbal de la dernière réunion

Il a été fait lecture du procès-verbal de la réunion du 08 novembre adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec les corrections proposées.

3. Etat d'avancement des activités et des contrats signés

Présentant l'état d'avancement des activités de MCA-Sénégal, le Directeur Général a partagé avec les membres du Conseil de Surveillance les informations contenues dans son rapport.

Concernant le projet de réhabilitation des routes, tous les marchés ont été attribués. Le pont de Kolda a été attribué à l'entreprise CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION. Toutefois, les négociations n'ont pas encore été faites. En effet, après la transmission de la lettre d'Acceptation, les procédures FIDIC, que

nous appliquons, imposent des délais précis pour tous les actes subséquents. Dans ce cas, le MCC a voulu qu'on suspende la transmission de la lettre d'Acceptation jusqu'à ce que nous concluions avec le Bureau Louis Berger qui sera chargé de la supervision des travaux et de la mise en œuvre des PAR. Le bureau Louis Berger avait élevé la barre assez haute en fixant un prix très élevé et en refusant les clauses de pénalités. Le MCA-Sénégal a finalement eu gain de cause en amenant le Bureau à baisser ses prix et à accepter la clause de pénalités, même si cela lui a coûté un peu de temps.

Pour le Lot 3 RN6 Kolda – Vélingara, le contrat des travaux a été attribué au Groupement d'Entrepreneurs CSE/SOSETER pour un montant de 28 043 933 897,50 F CFA réparti comme suit : (i) Tranche ferme : 21 753 372 492,5 F CFA et (ii) Tranche optionnelle : 6 290 561 405 F CFA. Le Groupement SINTRAM-HOUAR introduit un recours (Bid Challenge) contre la décision d'attribution du marché. Il a été débouté par la Commission technique de revue des Contestations des soumissionnaires. Mais le Groupement a fait appel devant le comité de règlement des différends de l'ARMP qui a finalement statué en faveur de MCA-Sénégal.

Les Lot 1 (Ziguinchor – Tanaff) et Lot 2 (Tanaff – Kolda) des contrats de travaux ont été attribués à l'Entrepreneur CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION pour les montants respectifs de 47 241 308 648 F CFA et 22 578 221 460,5 F CFA.

Le marché des travaux de la Route RN2 a été signé le 04 janvier 2013 avec le Groupement d'Entrepreneurs CSE/SOSETER pour un montant de 27 529 035 705 F CFA et un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois. Concernant le Pont de Ndioum : Le marché des travaux a été signé le 23 octobre 2012 avec l'Entrepreneur MSF pour un montant de 6 827 151 454,50 F CFA et un délai d'exécution de vingt (20) mois.

Le contrat de supervision des travaux de la RN2 et du pont de Ndioum a été signé avec le Groupement de bureaux SGS Sénégal / SGS CZECHIE pour un montant de 1 580 232 000 FCFA et un délai de vingt-six (26) mois.

Baye Ibrahima DIAGNE : Est-il possible d'avoir un schéma indiquant les niveaux d'exécution ?

Massar WAGUE : D'habitude, il nous était soumis un chronogramme. Il serait bon que nous l'ayons à chaque réunion.

Quelles sont les conditions de la mise en œuvre de la tranche conditionnelle ?

Pourquoi le Bureau Louis Berger a aussi insisté pour que la clause de pénalités de retard ne soit pas incluse dans son contrat ? Cela me paraît inquiétant.

Mor Talla KANE : Déjà nous avons tenu une longue discussion avant de consentir à donner le contrat à Louis Berger dans un gré à gré. Si après ça, le Bureau rechigne à se voir appliquer des pénalités de retard, cela suscite des inquiétudes.

Yaya DIATTA : Est-ce que les travaux du lot 2 RN6 (Tanaff – Kolda) ont commencé ?

Concernant le Groupement Sintram-Houar, qui avait introduit un Bid Challenge, mon commentaire est qu'il ne faut pas traiter avec les entreprises qui s'amusent à frauder et à créer des problèmes devant les institutions.

Etienne TURPIN : Est-ce que toutes les dates ont été respectées ? En dehors des lots 2 et 3 RN6 et du pont de Kolda, est-ce que les travaux ont réellement démarré pour les autres lots ? Le MCC a-t-il donné son ANO pour le Pont de Kolda et les lots 2 et 3 Delta ?

Maïmouna Lo GUEYE : Le Conseil des ministres décentralisé qui devait se tenir à Kolda a été reporté à deux reprises à cause, notamment des retards concernant le lancement du pont de Kolda.

SA
programmes

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal

Réunion Ordinaire

Le mardi 2 avril 2013
à 9h 30

Radisson-Blu, Dakar, Sénégal

Cette présente convocation est relative à la quinzième réunion du Conseil de Surveillance ("Conseil") du Millennium Challenge Account – Sénégal (« MCA-Sénégal ») qui se déroulera le mardi 2 avril 2013, à l'Hôtel Radisson-Blu à Dakar. Cette rencontre se tient dans le contexte de la mise en œuvre du Millennium Challenge Compact (ci-après, le « Compact ») signé 16 septembre 2009 entre l'Etat du Sénégal (ci-après, « l'Etat ») agissant par son gouvernement (ci-après, le « Gouvernement ») et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « MCC »).

I. INFORMATION SUR LE LIEU DE LA REUNION

- La quinzième réunion du Conseil se tiendra à l'adresse suivante : Hôtel Radisson-Blu à Dakar
- La participation par téléconférence se fera selon les modalités suivantes : (non applicable à cette réunion)

II. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenu du Président du Conseil de Surveillance à son Excellence M. Lewis LUKENS, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Dakar
Présentation et adoption de l'ordre du jour (09h 30 - 10h 00) ;
2. Intervention de son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur (10h 00 - 10h 15) ;
3. Présentation Etat d'avancement des activités et situation des contrats en cours et discussions (10h 15 - 11h 00) ;
 - ✓ Intervention des membres du Conseil ;
 - ✓ Observations et recommandations de son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur.

PAUSE CAFE (11H 00 - 11H 15)

4. Adoption du Procès-verbal de la quatorzième réunion (19 février 2013) (11h 15 - 11h 30) ;
5. Présentation et adoption du Plan de Passation des marchés couvrant la période Avril à Septembre 2013 (11h 30 – 12h 00) ;
6. Présentation des résultats du Rapport d'Audit de l'exercice 2011 (12h 00 – 12h 30) ;
7. Adoption des points révisés du Fiscal Accountability Plan (FAP) (12h 30 – 13h 00) ;
8. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance (13h 00 - 13h 15) ;
9. Clôture de la réunion et Déjeuner (13h 15 – 14h 00).

Adopté

A rebre de l'ordre du jour

Les membres du Conseil ayant un droit de vote doivent informer le Président du Conseil de leur absence de la réunion et désigner un mandataire. Le membre qui a mandat de représenter un membre absent doit être muni d'une autorisation écrite attestant des pouvoirs de représentation de ce membre et de sa capacité à prendre part au vote.

Veuillez accuser réception de la convocation à la réunion en remplissant et en signant la fiche ci-dessous attachée et en la retournant main à main, par fax ou par email à l'adresse du Président du Conseil de Surveillance, indiquée ci-dessous.



Nom: Alioune Papa NDAO
Titre: Président du Conseil de Surveillance

Adresse : Primature
Building Administratif 9^{ème} étage
Tel : 33 822 25 39
E-mail : apndao@gmail .com

Annexes:

1. Projet de PV de la quatorzième réunion
2. Rapport état d'avancement des activités
3. Plan de passation des marchés avril 2013 – septembre 2013
4. Rapport d'Audit de l'exercice 2011
5. FAP Révisé.

**Accusé de réception de l'ordre du jour et de l'agenda
de la quinzième réunion du Conseil de Surveillance de
MCA-Sénégal**

DATE D'EXPEDITION:

DATE DE RECEPTION :

LIEU :

HEURE :

**SVP remplir et retourner la fiche dès que possible
au Président du Conseil de Surveillance.**

J'accuse réception de la présente convocation à la quinzième réunion du Conseil de Surveillance du
MCA/Sénégal :

Nom:

Date:

Je participerai à la réunion:

_____ Oui _____ Non

En personne

_____ Oui _____ Non

Par téléconférence

_____ Oui _____ Non

Par mon représentant, nommé: